

En ce qui concerne la concurrence provenant d'autres routes, les grains et le minerai de fer y sont pareillement exposés. En ce qui concerne les grains, la route du Pacifique livre depuis 1957 une concurrence plus forte à la Voie maritime. Elle continue d'attirer une part croissante des exportations des provinces des Prairies, surtout depuis qu'en 1958 (Figure 1), les tarifs de transport du fret par la route du Pacifique présentent un avantage important. L'étude comparative des tarifs effectuée par la Commission des Grains du Canada pour le transport de blé en provenance d'un point situé au centre des provinces des Prairies, par la route du Pacifique et par la route du Saint-Laurent--(1), montre que l'on a avantage à expédier les grains par la route du Pacifique. Par suite, la ligne de partage, située dans les Prairies, entre les mouvements de grains vers l'est ou vers l'ouest s'est déplacée en direction de l'est. L'avantage de la route du Pacifique s'est accru au point qu'une part de plus en plus grande des grains à destination de l'Europe utilise maintenant cette route. La route du Pacifique présente d'autres avantages en plus des tarifs: elle est ouverte toute l'année, elle ne présente pas de problèmes de glaces, pas de transbordements. Par ailleurs, les marchés des pays riverains du Pacifique croissent rapidement et les installations portuaires sont en pleine expansion, y compris les installations

---

(1) Le point de référence choisi pour la comparaison est Scott (Saskatchewan), localité où le prix de l'expédition jusqu'à Vancouver ou jusqu'à la Tête des Lacs et le même.